

Formation—Loi

qu'elle le fasse, et absolument rien dans le projet de loi ne la force à agir en réponse à la demande d'une province. Si le gouvernement croit vraiment dans la nécessité de faire adopter ce projet de loi, il doit modifier cet article. Cet article ne figurerait pas dans le bill C-8, que nous avons proposé en 1979 et que le parti libéral a forcé de rester en plan au *Feuilleton*. Il n'a pas sa place dans le bill à l'étude. Si nous tenons à ce que ce programme donne des résultats, la collaboration entre les gouvernements est essentielle.

Maintenant que j'ai formulé nos objections à certaines parties de cette mesure législative, j'aimerais féliciter le ministre sur d'autres points. Le fait de prolonger la période de formation, actuellement de 52 semaines, dans les domaines plus spécialisés devrait sûrement aider ceux qui sont vraiment intéressés à apprendre un métier. Les taux plus élevés de revenu d'appoint devraient aussi encourager les apprentis et les ouvriers en chômage à se recycler dans des secteurs où il existe une pénurie de main-d'œuvre. Bien entendu, il faudra les trier sur le volet afin de nous assurer que les personnes qui suivront les cours de formation sont intéressées à dénicher un emploi et non pas seulement à bénéficier des fonds consacrés à la formation.

Je termine en répétant les aspects de ce bill qui me causent du souci. D'abord et avant tout, il faudra que la loi nationale sur la formation soit mise en application avec la pleine collaboration des provinces, après consultation. Il faut que les gouvernements des provinces aient voix au chapitre dans la désignation des emplois prioritaires. Les emplois dans l'agriculture, les petites entreprises et d'autres domaines spécialisés ne doivent pas être injustement compromis par la perte de fonds. Bref, le bill C-115 doit refléter tous les besoins de l'économie, des employeurs et des employés.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Provencher (M. Epp)—Questions ouvrières—a) La hausse du chômage chez les jeunes. b) Le rôle du gouvernement; l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes)—L'énergie—a) Le coût de l'essence dans les stations-service. b) On demande de réduire le prix; l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—La magistrature—a) Le rapport du Conseil canadien de la magistrature sur les initiatives d'un juge de la Colombie-Britannique—La position du gouvernement. b) On demande le renvoi de la question au comité parlementaire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI NATIONALE SUR LA FORMATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-115, tendant à constituer un programme national

de formation professionnelle, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont nous débattons revêt une importance extrême et, même si de nombreux députés en ont critiqué les lacunes, il n'en demeure pas moins vrai que nous avons besoin de prendre des mesures dans le domaine de la formation. Il est certain que le bill suscite des préoccupations et nous avons entendu à plusieurs reprises cet après-midi des députés faire valoir que le projet de loi n'a pas plus de valeur que la stratégie industrielle sur laquelle s'appuie l'économie canadienne. On a répété à maintes reprises qu'il n'y avait aucune raison d'offrir des cours de recyclage s'il n'y a pas d'emplois.

On a également soutenu que les données qui serviraient à prendre des décisions sont périmées puisqu'elles proviennent du recensement de 1971. Je crois que l'on connaît assez bien les déséquilibres et autres problèmes qui pourraient en résulter.

Le projet de loi ne fournit pas non plus suffisamment de détails. Il est certain que l'on s'inquiète des moyens à mettre en œuvre pour encourager et obliger, s'il y a lieu, les employeurs à assumer une certaine part de responsabilité en matière de formation. Nous avons vu en effet un grand nombre d'entreprises effectuer du recrutement dans d'autres régions du Canada ou exercer des pressions pour intensifier le mouvement d'immigration, au lieu de mettre sur pied des programmes de recyclage internes. Le projet de loi ne renferme en fait aucun article qui explique comment les employeurs exerceront leurs responsabilités pour que les programmes de recyclage soient couronnés de succès.

La Chambre siège depuis bien des mois. J'ai l'impression qu'il s'agit de la plus longue session de notre histoire. Je crois qu'on ne pourrait mieux décrire la 32^e législature que par un navire sans gouvernail, celle où un gouvernement libéral majoritaire a conduit l'économie canadienne sur les récifs. Ensuite, il laisse un grand nombre de secteurs économiques tout bonnement sombrer. Le gouvernement n'a absolument aucune politique économique valable et cela cause d'énormes problèmes lorsqu'on veut mettre sur pied des programmes de formation. D'une manière générale, il n'y a pas d'emplois pour les jeunes.

• (1720)

A l'instar de certains de mes collègues, j'ai vécu une expérience dans une école secondaire d'Ottawa qui m'a porté à réfléchir. Les élèves de dernière année de cette école nous ont demandé ce que nous pensions de leurs chances d'emploi. Je dois avouer que j'ai été quelque peu embarrassé qu'on nous pose une question aussi directe. Nous nous en sommes sortis en renvoyant la balle aux élèves et en leur demandant ce qu'ils pensaient de leurs chances d'emploi dans la conjoncture actuelle. Ils n'ont pas dit grand-chose parce qu'ils savent que leurs chances sont faibles sinon nulles. Même s'ils ont la formation voulue, leurs chances de trouver un emploi sont faibles ou nulles.

Dans la conjoncture actuelle, le vrai problème est le chômage et non pas la formation professionnelle. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui devrait porter plutôt sur la création d'emplois. Le gouvernement devrait donner l'occasion à la Chambre d'examiner des mécanismes susceptibles de réduire